

Le Président,

Vu le code de l'éducation, articles D 612-1 à D612-1-35 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;
Vu la proposition du directeur de l'Institut Sociétés et Humanités ;

Arrête

Article 1 Sont désignés membres de la Commission d'Admission Parcoursup 2022 pour la Licence Sciences sociales, parcours Histoire-Archéologie-Patrimoine-environnement

Responsable pédagogique **Ludovic LALOUX**
Membres : **Jacques HEUDE**
Emmanuelle SANTINELLI

Article 2 Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

Article 4 Le directeur de l'Institut Sociétés et Humanités est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 11 mai 2022

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

